

À propos de l'ordination des femmes

Principaux passages du Nouveau Testament incriminés

1. Galates 3.28
2. 1 Corinthiens 11.4-5 et 14.34-35
3. 1 Timothée 2.11

Il existe deux domaines où, de manière explicite, la Bible souligne le rôle et la place de la femme. Ce sont le foyer et l'Église.

Faut-il sans un examen sérieux conclure que l'enseignement biblique relatif à la femme serait patriarcal, si ce n'est carrément misogyne? Répondons à cette fausse conclusion que, si Dieu n'assigne pas à telle ou telle personne une responsabilité officielle, par exemple un ministère reconnu, il ne la rend pas pour autant inférieure à celui qui en a reçu la charge.

Que dit la Bible au sujet de la place de la femme au foyer? Du début à la fin, elle souligne que le mari est appelé à exercer sur la femme et sur toute la famille une autorité déléguée par Dieu. Nous l'avons démontré dans les paragraphes précédents. Ceci est une donnée déjà lors de la création du premier couple. Adam a été créé en premier, Ève est créée pour devenir son aide, sa semblable (Gn 2.18). Ève est tirée de la côte d'Adam, non de sa tête, pour ne pas la dominer, pas plus que de la plante des pieds, pour ne pas lui être inférieure. Lorsqu'elle succomba à la tentation, le jugement prononcé sur elle affecta sa fonction féminine par excellence, celle de l'enfantement qui, dès lors, se fera dans la peine et les douleurs. En outre, ses désirs se porteront vers son mari, mais c'est lui qui la dominera (Gn 3.16).

Pour l'ensemble du Nouveau Testament, le mari reste le chef de la femme (voir spécialement Ép 5.22). L'ensemble de la tradition ecclésiastique se fonde précisément sur ce passage. Auparavant, l'apôtre avait posé des principes généraux réglant la conduite chrétienne. Les croyants sont exhortés à marcher de manière digne de la vocation reçue (Ép 4.1), et non pas comme des païens (Ép 4.17). Au contraire, comme des enfants de lumière (Ép 5.8), ils chercheront la plénitude de l'Esprit (Ép 5.18) et se soumettront mutuellement (Ép 5.21). L'application détaillée de ces principes commence au verset 22 du chapitre 5 : « *Femmes, soyez soumises à vos maris.* » Dans le foyer et au sein de la famille, le mari reste le chef. L'autorité, l'initiative et la responsabilité lui sont conférées. Il est chargé de la direction du foyer. La femme, quant à elle, lui doit soumission; son assurance ne résidera pas en son égalité avec son mari, mais en l'obligation que celui-ci a d'aimer sa femme comme le Christ a aimé l'Église.

L'importance de ceci pour notre enquête est évidente; la communauté chrétienne est un ensemble constitué de familles. Dans une telle communauté, la femme ne peut occuper une position qui ne lui serait pas assignée dans le foyer. Si donc elle ne peut devenir le chef de la famille, elle ne le peut davantage de la communauté ecclésiale. Si elle ne peut exercer d'autorité sur son mari, au sein du cercle domestique étroit, elle ne saurait davantage l'exercer sur lui, ou sur un autre, dans le cercle plus large de l'assemblée des croyants. Si elle ne peut présider au culte de famille, elle ne doit pas davantage présider au culte public.

Examinons des passages bibliques ayant trait à ce qu'improprement on appelle « le ministère pastoral féminin ».

1. Galates 3.28

Le passage de Galates 3.28 a été appelé la « *magna carta* » (la grande charte) de la nouvelle humanité.

On a prétendu que, dans ce texte, Paul se contredit. D'une part, il admet avec cette charte fondamentale les droits de la nouvelle humanité : « *Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car vous tous, vous êtes un en Jésus-Christ.* » D'autre part, il demande aux esclaves de se soumettre à leurs maîtres et aux femmes de se soumettre à leurs maris (Ép 5.22 à 6.9). C'est le conflit, dit-on, entre Paul le juif et Paul le chrétien! D'autres ont soutenu que l'ordre de soumission à la femme est conditionné par le temps, mais point le passage de Galates 3.28. L'importance de ce passage nous invite à lui accorder un examen séparé.

Selon l'apôtre, l'unité dont il est question en Galates 3.28 est une réalité ontologique, d'après l'ordre même christique. Il est évident que, par rapport au monde antique, l'apôtre veut marquer l'éminente dignité de la femme de même que celle de l'esclave. Nous ne constatons cependant aucune contradiction avec le passage d'Éphésiens 5.22, où l'apôtre présentera une autre facette de sa théologie. Dans le « *ni homme ni femme* », il ne s'agit nullement d'une forme concrète d'émancipation, puisque la tentation même d'émancipation de la femme dans l'Église avait été déjà repoussée (1 Co 11.2-16). La dignité commune de l'homme et de la femme n'implique pas, dans une situation concrète, une égalité dans les fonctions respectives dans ces deux domaines, à savoir le foyer et l'Église.

(La femme chrétienne dans les pays musulmans comprendra parfaitement sa propre dignité comparée à la femme musulmane, sans qu'aucune d'elle ne fût socialement émancipée; elle la comprend parce que, dans sa destinée conjugale, la femme musulmane est considérée dans les textes juridiques de l'islam comme celle qui doit procurer du plaisir à l'homme. La femme chrétienne, elle, est intérieurement libérée).

La diversité des tâches est enseignée notamment dans 1 Corinthiens 12. Précisément, au verset 13 de ce chapitre, Paul définit l'unité du Juif et du Grec, de l'esclave et de l'homme libre, celle-ci étant une unité dans l'Esprit, signifié par le baptême (voir 1 Co 11.11). Le dépassement de la sexualité, dans notre obéissance au Christ, ne sera totalement réalisé que dans le Royaume. En attendant, le dessein de la

première création subsiste et il reste en vigueur; il se traduit sur le plan de la structure ecclésiale par la diversification des fonctions conformes à l'anthropologie biblique.

C'est sur la base de la primauté de l'homme dans l'ordre naturel (1 Co 11; 1 Tm 2) que Paul prend position contre la participation de la femme au ministère pastoral (1 Tm 2.11-14; 1 Co 14.34-35). Les femmes peuvent prophétiser et participer à la prière (1 Co 12), mais non pas parler comme « didascales » (enseignantes). Ceci, pour Paul, est un commandement du Seigneur (1 Co 14.37).

La position de l'homme vient du fait qu'il est porteur de l'image et le reflet de Dieu (1 Co 11.7). Pour Paul, cette antériorité dans la création signifie une primauté d'ordre hiérarchique déjà naturel. La soumission de la femme à son mari « *comme au Seigneur* » n'est-elle pas l'acceptation de cet ordre hiérarchique comme un ordre de Dieu, le mari étant pour la femme le médiateur de la splendeur de Dieu? Si la femme n'est pas appelée à assumer un rôle de médiation dans l'ordre naturel, elle ne saurait assumer, par le ministère pastoral, un rôle de médiation dans l'ordre surnaturel. Celui-ci ne saurait détruire l'échelle des fonctions décrites par l'Écriture comme étant celle qui règle le rapport des sexes.

On cherchera l'arrière-plan de cette ligne de développement de la pensée apostolique dans l'enseignement des docteurs judaïsants qui troublent les Églises de Galatie. Ces derniers forcent les chrétiens d'origine païenne à se conformer à la loi judaïque et de se faire circoncire. Aux yeux de Paul, la loi établissant jadis une distinction tranchante entre Juifs et Gentils était simplement le pédagogue du peuple de Dieu pendant le temps de son immaturité. À présent que le Christ est venu, l'enfant a atteint sa majorité et il jouit pleinement de ses droits et privilèges, de sa liberté, au moyen de sa foi en Jésus-Christ. Il appartient à part entière au peuple de Dieu; les baptisés en Christ, toute l'Église dans son ensemble, sont unis au Christ, et il est un en eux.

Aux yeux de Dieu, tous les hommes sont également indignes de sa grâce (Rm 3.23). Le maître ne vaut pas plus que son esclave. En effet, il semble que le salut offert par Dieu soit destiné en premier lieu au pauvre, à l'opprimé et au rejeté (Lc 4.18-21). Paul prouve cela en indiquant que les chrétiens d'origine païenne n'ont pas besoin de devenir des prosélytes juifs pour être sauvés. Son souci consiste à démontrer que le mur de partition a été aboli, ceux qui étaient séparés du Christ, aliénés de la citoyenneté d'Israël, étrangers quant aux promesses de l'alliance, ne possédant point d'espérance et sans Dieu dans le monde, sont à présent, à cause du sang du Christ, unis à lui et également participants au salut avec les Juifs (Ép 2.11-22). Peut-être Paul songe-t-il aux bénédictions notoires pour lesquelles le Juif pieux bénissait Dieu : il n'était pas né païen, ou esclave, ou femme! Dans la famille de Dieu, le Juif, déclare saint Paul, n'a plus le droit de mépriser le païen, le maître son esclave, pas plus que l'homme la femme.

La lettre de Paul aux Galates nous fait voir un apôtre extrêmement troublé par la controverse au sujet des relations entre Juifs et pagano-chrétiens, relations envenimées, déformées, mises en péril par l'enseignement des faux docteurs (Ga 2.11-21). La raison en est que cette erreur affecte profondément la doctrine de la justification par la foi seule, essentielle à tout l'Évangile. Selon les faux docteurs, certaines œuvres seraient indispensables pour l'acquisition du salut, par exemple la circoncision. Cela

déclenche chez le grand apôtre de la libération des hommes en Christ une colère justifiée, parce qu'un tel enseignement aliénera le fidèle élu de la gloire même de Dieu, manifestée et éclatante en l'œuvre rédemptrice du Christ. Alors la mort expiatoire du Sauveur devient superflue.

Saint Paul traite moins extensivement de la question des rapports entre le maître et l'esclave, et ceux de l'homme et de la femme. Il ne semble pas que les maîtres comme les hommes aient envisagé un salut privilégié pour eux-mêmes, par rapport à leurs esclaves ou leurs femmes. L'égalité maître esclave et homme femme lui permit d'illustrer et d'expliquer l'égalité du Juif et du Grec. Bien qu'il souligne fortement l'égalité ontologique essentielle, cet accent ne l'empêche quand même pas de maintenir la distinction entre l'homme et la femme, comme aussi celle entre le Juif et le Grec. Ainsi, dans Romains 1.16 et 2.9-10, il emploie l'expression « *au Juif d'abord et au Grec ensuite* ». Le Juif a la priorité dans le salut, mais également dans le jugement.

Dans Romains 9.1-5, il décrira la position privilégiée de l'Israélite et fera part de son ardent désir pour le salut de celui-ci. Dans Romains 11.25-32, il prédit que le jour viendra quand tout Israël sera restauré et bénéficiera de la compassion divine. Le fait que tous soient égaux devant Dieu n'oblitére pas la distinction de chaque groupe individuel ou de chaque personne individuelle. Quelques-uns, tels les Juifs, ont bénéficié de plus de privilèges que d'autres; ils en seront tenus responsables! Certains sont plus riches que d'autres, ou plus puissants, ou plus intelligents; Dieu n'exige pas de tous d'être identiques, il ne fait pas des uns la réplique des autres! L'expression « *il n'y a plus ni Juif ni Grec* » se réfère à la position de l'homme en face de Dieu. Cependant, le fait que Juifs et Gentils soient essentiellement égaux aux yeux de Dieu aura des prolongements pour les relations entre homme et homme. Dans l'Église, le Juif ne peut plus mépriser le Grec; bien au contraire, il le tiendra pour enfant de Dieu, au même titre que lui-même.

Lorsqu'on considère la deuxième assertion de ce verset, « *ni libre ni esclave* », on rencontre une situation similaire à la précédente. Face à Dieu, l'homme libre se trouve dans la même position que l'esclave. Ceci a son prolongement dans les rapports entre hommes dans la société. Le maître ne peut plus regarder son esclave comme son inférieur; au contraire, il le traitera comme une personne de même valeur spirituelle, occupant le même rang que lui dans l'Église (voir Philémon et Onésime). Le fait qu'en Christ ils soient devenus des frères ne présume pas de l'abolition de l'esclavage; il ne fait qu'en ôter les misères et, à la place de l'oppression, introduire la compassion.

Dans Éphésiens 6.5-9 et Colossiens 3.22-24, Paul commande aux serviteurs d'obéir à leurs maîtres et aux maîtres de se souvenir qu'eux aussi ont un Maître au ciel. Dans 1 Timothée 6.2, Paul déclare que les esclaves chrétiens qui ont un maître croyant doivent être plus diligents dans leur obéissance et soumission à cause de leur foi commune avec ceux-ci. Il ne leur accorde pas la liberté de mettre en question leur autorité ni de se rebeller contre eux.

Dans l'expression « *il n'y a ni homme ni femme* », nous verrons un autre parallèle aux deux clauses précédentes. Un homme n'est pas davantage accepté par Dieu que n'est une femme. Sans le sacrifice du Christ, tous les deux auraient irrémédiablement péri. Ils sont justifiés sur la base de la justice du Christ. Cette égalité ontologique a également des implications pour la société. Une grande partie de la

littérature rabbinique et des écrits des Pères de l'Église a tenu la femme pour inférieure à l'homme et l'a rejetée. Mais le fait de l'abolition de la distinction de cet ordre et de cette nature (l'égalité devant Dieu quant au salut) n'implique nullement que la distinction des fonctions attribuées à chaque sexe soit aussi abolie. La femme est tenue à se soumettre à son mari, dans la nouvelle économie du salut, comme c'était le cas dans l'économie première, voire depuis la création. Un point c'est tout. Ainsi, il importe d'accepter humblement, dans la foi, la volonté révélée de Dieu. Galates 3.28, verset fondamental pour ceux qui s'y appuient pour prouver la légitimité de l'ordination de la femme au ministère pastoral, ne prouve pas ce qu'on veut lui faire dire. Et nous concluons ici en soulignant qu'il n'existe effectivement aucune contradiction entre ce passage et Éphésiens 5 ou 1 Timothée 2.

Von Allmen cite quatre arguments avancés pour réfuter l'idée qu'en Christ la différence entre l'homme et la femme se trouve supprimée, idée à la faveur de laquelle on cherche parfois à justifier la possibilité d'une consécration de femmes à ce ministère : le caractère vraiment novateur de la gynécologie du Nouveau Testament; l'origine supralapsaire (avant la chute) de la différenciation sexuelle (de sorte que l'on ne peut pas se repentir d'être un homme ou d'être une femme, mais seulement de la manière dont on l'est); le caractère déterminant de cette différenciation; et le « *grand mystère* » qui devient possible grâce à cette différenciation.

2. 1 Corinthiens 11.4-5 et 14.34-35

1 Corinthiens 11 traite extensivement de l'autorité de l'homme sur la femme. Pour certains, l'apôtre citerait Genèse 1.26 pour prouver que l'homme a été créé à l'image de Dieu, mais pas la femme. Ceci nous paraît improbable, car d'après Genèse 1.28, qui est la description de l'accomplissement des desseins divins, Dieu ordonne que l'homme et la femme ensemble soient féconds, se multiplient et exercent la domination sur la terre. Les deux partenaires sont créés à l'image de Dieu. Le verset 7 n'est donc pas une citation de Genèse 1.26, où il est question de l'image et de la ressemblance, tandis que, dans le passage de 1 Corinthiens 11, il est plutôt question de l'image et de la gloire.

L'ensemble de la péricope est consacré à cette autorité de l'homme qui sera exercée sur la femme. L'homme dans ses rapports avec la femme et le reste de la création reflète l'image de l'autorité divine. En cela, la femme ne peut être son image dans ses rapports avec l'homme, car elle doit se soumettre à lui. Soulignons à nouveau que se soumettre ne signifie nullement qu'elle lui est inférieure. Elle est son égale dans tout le reste; hommes et femmes sont enfants de Dieu, objets de son amour. Néanmoins, l'homme possède une autorité sur elle, à cause de son antériorité dans la création et de la décision divine, et alors l'apôtre parle de la femme non pas comme l'image de Dieu (ce qu'elle est dans tout le reste, excepté quand il s'agit de dominer l'homme), mais en tant que la gloire de l'homme. L'homme est la gloire de Dieu en se mettant sous l'autorité de Dieu et en indiquant celle-ci. Pareillement, la femme est la gloire de l'homme en se plaçant sous son autorité; cependant, elle reste au-dessus du reste de la création.

Le terme d'image possède un sens actif, tandis que celui de gloire en a un de passif. L'homme représente activement Dieu lorsqu'il domine la création, mais il est la gloire de Dieu en étant sous l'autorité de Dieu et placé au-dessus de la création. Sans doute, pour éviter une confusion, Paul n'a-t-

il pas appelé la femme l'image de l'homme. Ce n'est que pour souligner l'autorité de l'homme sur la femme qu'à cet endroit Paul rappelle que la femme a été créée pour tenir compagnie à l'homme, et non l'inverse.

Ce fait originel ne fait pourtant pas d'elle une compagnie inférieure par rapport à l'homme. Rappelons-nous que ce passage traite des relations d'autorité, et non de relations ontologiques essentielles. Pour empêcher toute confusion sur ce point, l'apôtre déclare dans les versets 11 et 12 : « *Toutefois, dans le Seigneur, la femme n'est pas sans l'homme ni l'homme sans la femme. Car de même que la femme a été tirée de l'homme, de même l'homme naît par la femme, et tout vient de Dieu.* » L'homme ne se suffit pas sans la femme et en effet, depuis Adam, tout homme est né d'une femme. Ceci, cependant, ne réfute pas ce qui a été dit plus haut ni ne relègue l'argument, que Paul tirait de l'ordre de la création pour établir la soumission de la femme, à une simple catégorie d'illustration biblique. Au contraire, dans ces deux versets, il faudrait voir une mise en garde contre la tentation de mépriser la femme ou de la considérer comme inférieure à l'homme.

Des interprètes ont amplement débattu du verset 10. Nous le comprendrons comme un mouvement qui regarde simultanément en arrière et en avant. Ce ne serait pas inhabituel chez Paul de faire une transition d'une pensée à une autre. « *C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit porter [signe de] une autorité sur sa tête.* » Le rapport de la femme avec le mari et les anges est passablement compliqué, du fait que Paul se sert du terme grec « *exousia* » pour désigner ce qu'elle porte sur la tête. Ce terme, aussi bien dans le Nouveau Testament que dans la littérature profane, a un sens actif, indiquant une autorité « exercée sur » plutôt qu'une autorité « obéie ».

Les croyants de Corinthe croyaient qu'ils régnaient avec le Christ (1 Co 4.8). L'une des manifestations de cette pensée fondamentalement erronée se voit dans la façon dont ils se vantaient de régner déjà sur les anges. L'erreur consiste à souscrire à une eschatologie exagérément réalisée! Au chapitre 11, l'apôtre soulignera qu'il existe une hiérarchie divinement établie qui place la femme sous l'autorité de son mari jusqu'à ce que le mariage soit aboli au retour du Christ. Si la femme accepte son rôle de soumission, ceci n'est pas sans valeur. Les longs cheveux de la femme (verset 14) la marquent comme celle qui se soumet à Dieu et à l'ordre de la création qu'il a établi. Mais, en les coupant et en faisant ôter toute distinction afin d'être l'égal de l'homme, elle s'affiche au contraire comme une rebelle qui, au lieu de juger les anges, sera elle-même jugée. C'est de cette manière-là que nous comprenons la fin du verset 10 (« *à cause des anges* »). Ce signe des cheveux que les Corinthiens avaient interprété comme signe d'une soumission honnie était au contraire celui d'une grande autorité. Avec son mari, la femme est à présent vice-gérante de la création et, un jour, elle aussi jugera les anges.

Paul enseigne donc que la femme doit être soumise à son époux et ne pas enseigner ni gouverner dans l'Église, parce qu'inspiré par le Saint-Esprit, il comprend Genèse 1 à 3 comme fondamental pour cette position de soumission.

L'application claire de ce principe régulateur apparaîtra plus loin dans 1 Corinthiens 14.34. Le principe général qui régit le culte public avait déjà été posé. Tout devra donc viser l'édification (verset 26), toutes choses doivent s'accomplir de manière paisible (verset 3), tout se déroulera dans l'ordre. Des

prescriptions détaillées seront ensuite données relatives à l'exercice du don dit des langues et de la prophétie. Ainsi, l'apôtre poursuit en insistant : « *Que vos femmes gardent le silence dans les Églises...* »

1 Corinthiens 11.1-16 a donc établi et défini la hiérarchie des relations entre l'homme et la femme. La tête de la femme c'est l'homme, la tête de l'homme c'est le Christ, la tête du Christ c'est Dieu. Cette hiérarchie devra se manifester jusque dans la façon dont on se vêt. Un homme qui prie la tête couverte déshonore le Christ, son Chef. La femme, au contraire, qui est la gloire de l'homme, doit avoir la tête voilée et des cheveux longs.

On a prétendu que ce passage était conditionné par l'époque et les mœurs contemporaines. Paul n'avait pas voulu que les Corinthiennes troublent les Églises. Dans la culture contemporaine, il n'était pas convenable à une femme de parler en public, dans une assemblée même mixte. Mais, si ç'avait été vraiment le cas, Paul n'aurait pas présenté des arguments à la suite de telles considérations qui dépendaient du qu'en pense-t-on, du qu'en dit-on. Au contraire, l'apôtre cherche à tirer ses arguments des principes supratemporels. Il va en arrière, il remonte vers l'ordre de la création. Il ne permet pas que la femme soit sous-estimée. Elle n'est nullement inférieure à l'homme (versets 11-12). Au verset 14, son argument est tiré de la « nature ». Certains ont estimé qu'il faisait allusion à une coutume. Cependant, ce terme se retrouve dans Romains 1.26 lorsque l'apôtre aborde la question de l'homosexualité et déclare que celle-ci est contraire à la nature. À cet endroit, le terme ne peut signifier le bon sens ordinaire de la décence, car l'ensemble du passage rend évident le fait que le sens du terme « décence » est tellement corrompu que l'homme admet la pratique contre nature de l'homosexualité. Dans sa pensée, le terme de nature ne peut par conséquent désigner autre chose que l'ordre que Dieu a établi dès l'origine. L'indécence du verset 14 est une indécence aux yeux de Dieu. Or, aux yeux des Grecs, il n'était pas indécent pour un homme d'avoir des cheveux longs. Le citoyen athénien n'avait pas de cheveux courts de peur qu'on ne le prenne pour un esclave. Les dieux grecs sont toujours représentés avec des cheveux longs. Ainsi, selon notre passage, les hommes et les femmes doivent avoir des traits apparents distincts même dans la longueur de leurs cheveux, à moins de vouloir délibérément offenser Dieu. L'ensemble du passage, avons-nous reconnu, traite de la question de la hiérarchie. Dieu, le Christ, l'homme, la femme; il ne se cantonne pas dans le domaine des coutumes; il évolue dans la sphère des principes supratemporels. L'homme reste toujours le chef de la femme.

En second lieu, nous observons que saint Paul se préoccupe également, sinon exclusivement et principalement, de l'ordre qui doit régner lors de la célébration du culte public. Il s'intéresse à ce qui se déroule dans l'Église. La différence entre culte privé et public n'était pas alors aussi tranchée sans doute qu'elle l'est actuellement. Pourtant, elle devait exister, et les instructions concernent une assemblée constituée par des hommes, des femmes et des enfants, c'est-à-dire d'un ensemble de familles réunies pour célébrer en commun un culte public, afin de s'édifier, mais qui sera présidé exclusivement par des hommes, mis à part officiellement, solennellement pour un ministère d'enseignement et de présidence.

Apparemment, il existe une opposition entre 1 Corinthiens 11 et 1 Corinthiens 14.34-35, voire aussi entre 1 Corinthiens 11 et 1 Timothée 2.11-15. Paul semble admettre, sous certaines réserves peu

importantes, la légitimité des prières et des prophéties des femmes au même titre que celles des hommes. Mais dans 1 Corinthiens 14, il ordonne que les femmes gardent le silence et il leur refuse la permission de parler. Dans 1 Timothée 2, il est plus catégorique encore.

Pour expliquer cette prétendue contradiction, on a introduit l'idée bien étrange comme quoi 1 Corinthiens 11 serait authentique, mais que 1 Corinthiens 14 serait une interpolation, tandis que 1 Timothée 2 est carrément refusé comme authentiquement paulinien. Aucune raison sérieuse ne permet de résoudre de la sorte le problème, si toutefois problème il y a. Au reste, même en admettant une telle hypothèse de l'inauthenticité, le problème n'est pas davantage résolu, puisqu'il faudrait bien tout de même admettre que les textes suspects ont été écrits par un membre de l'Église primitive!

Les Actes s'accordent avec les Évangiles au sujet du silence des femmes. S'il y a eu un moment favorable à la prédication des femmes, ce fut certainement celui de la première Pentecôte. Des femmes reçurent le Saint-Esprit au même titre que les douze apôtres présents. Mais ce sont Pierre et les autres qui auront mission de proclamer l'Évangile. Les femmes se taisent, même après que Pierre eut rappelé la prophétie de Joël. L'Esprit s'est encore manifesté avec puissance en d'autres occasions. Les femmes n'ouvrent pas la bouche. Il ne s'agit certainement pas d'une discipline rabbinique, mais, ainsi qu'il est normal de le penser, de la discipline du Saint-Esprit.

Le tableau ne change pas lors des voyages missionnaires de Pierre et de Paul. Partout se fondent des communautés auxquelles des femmes se rattachent; mais nulle part, il ne nous est dit qu'elles aient parlé, même à Philippes où ce sont des femmes qui se convertissent les premières. Luc ne parle pas d'une Lydie prédicante. Et quand on fait allusion à Priscille, notons dans son cas qu'il ne s'agit pas d'une prédication qu'elle prononce, mais de simples entretiens qu'elle a en compagnie de son époux, avec Apollos. Restent les filles de Philippe; il ne faudrait pas qu'une exégèse fasse violence aux textes au point de faire de ces demoiselles des prédicateurs de paroisse en herbe. Paul est entré dans la maison de Philippe; c'est à la maison qu'elles prophétisent. De la Pentecôte à la captivité de Paul, les Actes sont sous le signe de *mulier taceat!* (que la femme se taise).

C'est de là que les prescriptions étaient devenues nécessaires parce que les femmes grecques émancipées ne se soumettaient pas partout à la sainte manière des femmes de la nouvelle alliance. Plus elles avaient part à l'Évangile tout entier, plus elles avaient l'occasion d'entendre l'apôtre lui-même déclarer qu'en Christ il n'y a plus ni homme ni femme, plus elles recevaient les charismes et plus elles étaient tentées de se hisser au rang des hommes et de s'approprier des fonctions de ces derniers. Elles voulaient aussi agir publiquement, enseigner comme les hommes, perdant ainsi la noblesse des saintes femmes, troublant la vie de la communauté. Paul doit, à plusieurs reprises, les maintenir dans les justes limites. Dans toutes les communautés, il y avait cet ordre. Et ce n'était pas de la part de l'apôtre divagations rabbiniques infrachrétiennes, mais défense à l'infiltration d'un esprit étranger dans la communauté de Dieu.

Dans 1 Corinthiens 11, Paul ferait-il une exception? Sommes-nous bien en présence d'une exception? Il s'agit plutôt que Paul souligne l'inégalité, la soumission de la femme à l'homme. Lorsque la femme se présente comme un homme, sans se voiler, elle transgresse la coutume pieuse. Paul y voit une

révolution contre l'ordre sacré : « *Le chef de la femme c'est l'homme, le chef de l'homme c'est le Christ, le chef du Christ c'est Dieu.* » À cet endroit, l'apôtre ne se prononce pas sur la légitimité ou l'illégitimité des prophéties des femmes; il s'oppose net à une piété féminine hautaine qui ne veut pas reconnaître de différences entre l'homme et la femme.

Si les femmes ont pu prophétiser dans la communauté, rien ne prouve qu'elles aient pu également y enseigner. Romains 12.7 distingue entre la prophétie et l'enseignement. L'enseignement présuppose des études. Quant à la prophétie, elle était, faut-il admettre, une certaine victoire de l'Esprit, comme chez les anciens prophètes lorsque l'Esprit de Dieu s'emparait d'eux; celui qui était saisi par l'Esprit devait parler comme l'Esprit le voulait; l'Esprit parlait par son moyen. L'Esprit « tombait aussi sur des femmes », qui devaient parler, c'est-à-dire pas elles-mêmes, mais l'Esprit en elles. C'est ce phénomène qui se produisit chez les filles de Philippe et chez les femmes de Corinthe. Que Paul n'ait pas combattu l'Esprit, qu'il se soit incliné devant ses manifestations, qu'y a-t-il d'étrange? Mais tôt déjà, il lui apparaît que des manifestations psychiques se mêlaient aux manifestations pneumatiques. Il se produisait des désordres, des excès chez ceux qui prophétisaient ou recevaient le don des langues, et l'apôtre se vit obligé de mettre le holà. « *Dieu n'est pas un Dieu de désordre* », et « *ne permettez pas à vos femmes de parler* » (1 Co 14.33-34).

Le mulier taceat n'est pas le fait d'une erreur rabbinique, antique et orientale, justifiée par de vieux « mythes » bibliques; il n'est pas davantage le fait d'ordonnances ecclésiastiques périmées; il est un ordre de Dieu. Paul a écrit ce qu'il a écrit, il l'a fait non parce qu'il était attaché à un vieux mythe, ni parce qu'il était dominé par l'idée fixe de l'infériorité de la femme, mais parce qu'il s'inclinait devant l'ordre de Dieu qui n'a pas mis la femme sur le même pied que l'homme. Aucune étude universitaire ni aucun parchemin académique ne changeront jamais rien à cet ordre.

On a laissé parfois entendre que Paul n'aurait pas interdit de parler en soi, mais plutôt de bavarder lors du culte! Nous ferons remarquer qu'une telle interdiction devrait également frapper les membres masculins de l'assemblée, qui ne sont certainement pas plus discrets que les femmes! Mais une telle interdiction aurait-elle exigé le poids de son autorité apostolique? Faisons encore noter que le verbe utilisé à cet endroit ne signifie pas autre chose que parler, au sens très courant du terme. Il s'agit du grec « *lalein* », et il exclut l'idée de bavarder. Le sens en devient plus clair encore, à l'abri de tout doute, par la déclaration parallèle : « *que vos femmes se taisent* ». Elles ne doivent pas parler, ce qui exclut aussi bien la prédication et la prière publique que des questions posées publiquement, en pleine assemblée cultuelle. S'il existe un point sur lequel il faut une information supplémentaire, qu'elles posent leurs questions à leurs maris, une fois rentrées à la maison. Car c'est honteux pour la femme de parler dans l'Église.

L'enseignement et la prédication ainsi que la présidence dans l'Église sont ouvertement refusés aux femmes. La raison n'en est pas d'ordre temporel, mais « *selon la loi* » (1 Co 14.34). Et, clairement, il s'agit de Genèse 3.16. Or, la loi ne change pas avec le passage des us et coutumes culturels. L'ordre n'est pas bon seulement pour une certaine culture et caduc pour une autre; Dieu a fixé un ordre dès le début de la création et il entend qu'il sera respecté. Ici, le texte donne l'ordre aux femmes de garder le

silence dans les Églises et d'être soumises. Elles ne doivent même pas poser des questions, mais demander à leur mari.

Peu avant cela, au verset 21, l'apôtre parle de la loi au sens de l'Ancien Testament. La raison pourquoi on se heurte à la difficulté de comprendre la phrase « *comme le dit la loi* » est qu'on lit mal Genèse 3.16. On voit le rôle de l'homme par rapport à la femme comme faisant partie de la malédiction qui résulte du péché, malédiction qui serait ôtée par la mort du Christ. Mais ceci est l'opposé exact du sens du passage. Au contraire, la loi dans Genèse 3.16 déclare pleinement que la femme sera soumise et que toute insubordination est péché et résultat de la chute.

On a pensé que cet « indécent » l'était dans l'opinion générale du public de l'époque contemporaine de Paul. Tel n'est pourtant pas le propos de l'apôtre. Lorsqu'il parle de la loi, il a en vue la Parole de Dieu. Paul ne dit pas : « C'est selon mon jugement, ou selon le public général des Églises »; ce qui compte réellement est ce que Dieu pense, si quelque chose est indécent selon ses vues. Avec à propos, il ajoute deux questions pleines d'ironie : « *Quoi, est-ce de vous que la Parole de Dieu est sortie? Ou ne serait-elle venue qu'à vous seulement?* » (verset 36). De nouveau, il montre ce qu'est la loi au verset 34, à savoir la Parole de Dieu. Dieu en personne adresse sa parole. La force de la première question réside en ce que les Corinthiens cherchent à se substituer (!) à Dieu; ils prétendent en savoir mieux que lui! Ils faisaient dire à la Parole de Dieu ce qu'ils s'imaginaient qu'elle disait! La deuxième question possède la même force. Ils s'imaginaient être les seuls ayant reçu la Parole de Dieu et ils s'accordaient une liberté à caution pour dire à tous ce qu'il conviendrait de faire. Nous pensons que ces deux questions rhétoriques que l'apôtre leur pose devraient de manière pertinente se poser aussi à certains de nos contemporains.

3. 1 Timothée 2.11

Le passage de 1 Timothée 2.11 est le plus clair des trois en ce qui concerne la pensée apostolique. L'ensemble du chapitre s'occupe des détails du culte public. Au verset 8, nous lisons une instruction solennelle relative à la prière publique. Suivent quelques détails au sujet des pratiques vestimentaires féminines; les femmes doivent se vêtir de manière décente, qui sied à leur présence au culte public et conforme à leur profession de piété. Vient ensuite la prescription relative à la façon des femmes de se tenir dans les réunions de l'assemblée (1 Tm 2.11-14). Il y est explicitement interdit à la femme d'aspirer au ministère d'enseignement et de présidence. Elle doit être soumise, apprendre, garder le silence.

L'apôtre ne qualifie pas de façon spéciale cette dernière injonction; il l'applique pourtant de manière bien certaine et précise à la pratique des femmes de prier en public. Une référence directe est alors faite au verset 8. Il s'y exprime avec tout le poids de son autorité apostolique. Il ne dit pas « je voudrais » (« thélô »), mais « je veux », « je décrète » (« boulomai »). Il choisit délibérément un terme signifiant les mâles (« tous andras ») pour les distinguer des femmes. La phrase dans son ensemble peut être rendue de la façon suivante : « *Je veux que les hommes-mâles prient partout.* » L'injonction au silence est compréhensive. Les femmes ne doivent pas enseigner, ni présider, ni conduire les prières publiques de l'assemblée ecclésiastique.

Comment est-on alors parvenu à évacuer la force de ces passages par ceux qui revendiquent pour le compte des femmes chrétiennes le droit de tenir un rôle dans le culte communautaire, allant jusqu'à prôner leur admission aux ministères ordonnés dans l'Église? La femme ne doit ni enseigner (prêcher), ni usurper l'autorité sur l'homme, ni devenir ancienne; elle doit garder le silence. De nouveau, la raison donnée n'est pas une offense ou un mauvais sentiment qui serait causé à l'Église. Il se fonde sur l'ordre de la création et sur des principes permanents. Adam a été d'abord formé et ensuite Ève. Ce n'est pas Adam qui fut trompé, mais Ève. On ne peut cependant inférer de là que la femme est ontologiquement inférieure à l'homme.

Ce passage rappelle aussi que ce ne fut pas Adam qui fut trompé, mais la femme, et alors elle a transgressé. On a pensé que l'apôtre contredisait le récit de Genèse 3. Cependant, l'apôtre ne dit pas qu'Adam n'a pas péché, mais seulement qu'il ne fut pas trompé. En effet, même le terme « trompé » traduit deux mots différents de l'original grec. Il faudrait le rendre comme suit : « *Adam n'a pas été trompé* [terme simple], *mais la femme ayant été terriblement trompée* [terme composite avec un "ek" en grec] *est tombée dans la transgression.* » Le péché d'Adam fut différent de celui d'Ève. Lorsque Dieu l'interroge, Ève répond qu'elle fut trompée par le serpent. Adam, lui, ne dit pas que la femme l'a trompé, mais plutôt : « *La femme que tu m'as donnée, elle m'a donné le fruit de l'arbre et j'ai mangé.* »

Le récit de la Genèse est centré sur la duperie dont Ève est la victime. Pour le serpent, c'était là la partie difficile pour commencer. Mais une fois que la femme fut trompée, « *elle a donné aussi à son mari et il en mangea* ». Il n'est pas dit qu'elle eut recours à une ruse pour le tenter. Elle lui a tout simplement tendu le fruit. Originellement, Adam a pour mission d'exercer une autorité sur sa femme et le rôle de cette dernière est de se soumettre à lui. Le péché a renversé les positions respectives. Ève est trompée et elle veut quand même assumer le rôle d'autorité. Celui qui devait rester la tête devint le pied et suivit Ève dans sa transgression. Paul ne cherche pas à démontrer les capacités relatives de l'homme et de la femme à devenir des chefs, mais rappelle que les rôles prescrits par Dieu dans les relations réciproques entre l'homme et la femme ont été renversés. Dieu n'a pas donné Ève à Adam pour qu'il la domine, mais pour que, sous son autorité, elle reste sa partenaire. Lorsque l'ordre divin fut renversé et qu'Ève devint la leader, le péché s'infiltra. Ève n'est pas moins douée qu'Adam ni non plus davantage susceptible d'être tentée que son partenaire masculin. Adam aurait dû obéir à Dieu plutôt qu'à sa femme; présent lors de la tentation, il aurait dû intervenir en se rendant compte qu'elle était la victime de la ruse du serpent.

On prétend souvent que la femme est plus disposée à la tentation que l'homme. Au point de vue moral, elle est considérée comme un outil plus faible. Cependant, ni le contexte ni le récit de la Genèse ne nous autorisent à considérer la femme comme moralement ou intellectuellement inférieure à l'homme. Si l'on veut faire des distinctions, il faudrait prouver que le serpent s'attaque à Ève parce qu'elle était plus intelligente que l'homme. Une fois que la partie supérieure (la femme) fut trompée, la bataille avait été gagnée!

On a beaucoup discuté du sens du verset 15. Ceci est cependant clair : Ève reçoit la promesse que sa descendance va écraser la tête du serpent. C'est là la grande attente de l'Ancien Testament. À la fin, une vierge donnera naissance à un enfant mâle, le Sauveur. La femme, comme l'homme, est sauvée

par cet enfant. Le Sauveur est né d'elle. La femme est nécessaire dans l'économie du salut. Son rôle y est vital. Il ne faut point la mépriser. Le salut n'atteint que ceux qui persévèrent dans la foi, qui placent leur confiance dans le Christ, aiment la sainteté et la sobriété.

L'exclusion des femmes de la prédication ou du gouvernement dans l'Église ne se fonde pas sur des modes passagères, mais sur ce qui a eu lieu lors de la création et qui est d'une force liante permanente dans l'ordre de la création. 1 Timothée 3.1 rend la chose claire en déclarant que seuls les hommes doivent être envisagés comme anciens.

On peut résumer l'enseignement aussi bien de la Genèse que celui des textes pauliniens de la façon suivante. L'égalité ontologique essentielle de l'homme et de la femme n'évacue pas l'obligation de la dernière à se soumettre dans ses rapports avec son mari. Selon Genèse 2, l'homme détient clairement une autorité sur la femme, même avant la chute. Ceci est clair : Adam est créé avant Ève et celle-ci lui est amenée comme une réponse à son besoin de compagnie. Dieu établit une alliance avec Adam et le reconnaît comme la tête de la race humaine. Dans Genèse 3, l'autorité d'Adam se voit quand Dieu s'adresse à lui d'abord comme le représentant d'Ève. La femme est tirée de l'homme et Adam accepte Ève et lui donne un nom. Le renversement de l'ordre divin établissant des relations d'autorité est l'un des facteurs de la chute. Enfin, avant la chute, Adam est le chef de la femme parce que le Nouveau Testament le dit clairement dans 1 Corinthiens 11.8-9 et 1 Timothée 2.13-14. Selon Genèse 3, la chute a produit une tension dans les relations au sein du couple. La femme désire contrôler son mari, mais Dieu déclare que l'homme doit la dominer.

Nous avons déjà examiné la manière dont Paul a fondé son argument pour la soumission de la femme dans l'Église sur ce qui transcende la culture d'après le modèle initial déposé par Dieu. En fondant son argument sur la relation d'autorité à l'intérieur de la famille prélapsaire (avant la chute), Paul explique pourquoi la femme voudrait assumer un rôle de conducteur dans l'Église. Ceci n'est que l'expression de la malédiction qui fit de la femme subordonnée à son mari. Par la grâce de Dieu, elle doit surmonter ce désir.

Dans les trois passages incriminés, l'apôtre base ainsi sa théologie sur l'autorité à laquelle la femme sera soumise. Par conséquent, il intime l'exclusion de celle-ci de la fonction de la prédication et celle de la présidence. Le modèle ordonné et déposé par Dieu une fois pour toutes, modèle et ordre qui transcendent toutes les cultures, est le fondement sur lequel il fonde toute sa gynécologie.

Aaron Kayayan, pasteur

À propos de l'ordination des femmes. Perspectives Réformées, 1990.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

www.ressourceschretiennes.com



2017. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))